

NON AU HARCÈLEMENT

Prix « Non au harcèlement »

Les modalités

Sélection des lauréats

Un jury académique remettra un prix « coup de cœur académique » d'une valeur de 1 000 euros, financé par la MAE, et sélectionnera les lauréats pour la phase nationale.

Douze lauréats nationaux recevront chacun un prix de 2 000 euros de la part de la MAE pour accompagner la mise en œuvre de leur projet de prévention. Deux d'entre eux se verront également décerner une mention « coup de cœur des élèves », valorisée à hauteur de 1 000 euros.

En cette année scolaire olympique et paralympique, **une mention exceptionnelle "valeurs du sport"** est dotée par la MAE d'un prix de 1 000€ pour récompenser une œuvre traitant de la prévention du harcèlement en lien avec l'éducation physique et sportive pour l'année 2023-2024.

Toutes les productions lauréates pourront être utilisées comme outils de prévention.

Comment participer?

Règlement du prix

Les participants concourent dans l'une de ces quatre catégories :

- prévention du harcèlement (production d'une affiche **ou** d'une vidéo)
- prévention du cyberharcèlement (production d'une vidéo)
- prévention du harcèlement sexiste et sexuel (production d'une vidéo) ;
- prix spécial inclusion sur la prévention des faits de harcèlement commis à l'encontre des élèves à besoins éducatifs particuliers (production d'une vidéo).

les établissements présentent **une seule production dans une seule des quatre catégories.**

Pour participer, la production des élèves doit être transmise aux **référents harcèlement de leur académie** via le [portail « Démarches simplifiées »](#) ([CLIQUER](#)) [Guide pour la saisie du dossier de participation](#)

Dans une logique éco-responsable et dans un souci de simplification, **les modalités d'envoi de ces productions évoluent cette année** (fin des transmissions par courriel, fin de la démultiplication du stockage des fichiers, rationalisation de la numérisation des documents papier, réduction des téléchargements).

Caractéristiques à respecter :

- **affiche** : l'affiche peut être réalisée en format papier, mais elle doit être transmise exclusivement en format numérique (png ou jpg, 5 Mo maximum). Elle comporte obligatoirement un élément de texte (« slogan ») lisible à distance (2 à 3 mètres) ; l'affiche doit pouvoir être imprimée au format A3 sans perte de qualité.
- **vidéo** : la vidéo dure au maximum 2 minutes, **générique compris** (la vidéo sera téléchargée par le porteur de projet sur la [plateforme institutionnelle PeerTube](#)). L'intégration des sous-titres est préconisée afin que les contenus soient accessibles au plus grand nombre.

Documents utiles :

[Flyer de présentation du prix Non au harcèlement;](#)

[Tutoriel pour le dépôt des vidéos sur l'application PeerTube;](#)

Documents de droits à l'image, obligatoire pour chaque [élève](#) et [adulte](#) ayant pris part au projet;

[Bloc du numéro d'appel](#)